

Arrondissement de :  
Céret

Commune de LAMANERE 66230

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Canton de :  
Prats-De-Mollo

Domaine : **8**  
Sous-Domaine :  
**8.3**

**Objet : Travaux  
voirie :  
installation  
panneaux  
signalétiques  
supplémentaires**

*Séance ordinaire du Conseil Municipal du dix-neuf août deux mille vingt-deux à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMANERE, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme le Maire, Gisèle JUANOLE.*

*Présents : Mesdames Démoulin Pierrette, Messieurs LAÏLLE Jean-Paul, CUVILLIEZ Gérard, PUJOL Jacky, FONT Claude.  
Formant la majorité des membres en exercice,*

*Absent : Néant.  
Empêché : Néant.  
Procuration : Néant.*

*Monsieur LAÏLLE Jean-Paul a été élu secrétaire de séance.*

*Le nombre de conseillers  
municipaux en  
service est de : Six*

CONVOCATION C.M  
EN DATE DU :  
12/08/2022

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 12/08/2022

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : 19/08/2022

CERTIFIEE  
EXECUTOIRE PAR  
RECEPTION  
S/PREFECTURE LE :

PAR PUBLICATION  
LE : 19/08/2022

*Dans le cadre de la voirie communale, et selon la réglementation, Madame le Maire informe son assemblée, qu'il convient de mettre en place :*

- *Un panneau de limitation de vitesse 30 km/h à la sortie du village, puisqu'un est déjà existant à l'entrée du village.*
- *Un panneau avec panonceau de place de stationnement handicapé au centre du village pour matérialiser celui-ci en plus du marquage bleu au sol.*
- *Un panneau d'interdiction de stationnement avec son panonceau « sauf emplacements autorisés » à l'entrée du village pour délimiter le stationnement dans le village.*

*L'achat des panneaux et panonceaux s'effectuera à l'entreprise WURHT, selon le devis reçu.*

*D'un montant global de 568, 80 € T.T.C.*

*Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, donne son accord à Madame le Maire :*

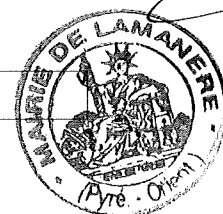
*De signer le devis, et d'acheter ces panneaux et panonceaux à l'Entreprise WURTH du montant indiqué ci-dessus.*

*Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.*

*La convocation du C.M et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.*

*Lamanère, le 19 août 2022.*

Le Maire,  
Gisèle JUANOLE



Accusé de réception Préfecture du N°

REÇU PAR DELEGATION  
LE :

(Signature)  
Prénom Nom

SOUS-PREFECTURE  
DE CERET